

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	12

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 21 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 octobre 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 24/10/2024
Et publication ou notification le :
24/10/2024

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony

A été nommé secrétaire : M. Alain THUÉ

2024_10_03 – VENDÉE EAU : programme "Chaque goutte compte"

Vendée Eau propose depuis 2006 aux collectivités adhérentes de les accompagner dans l'étude et la mise en œuvre de solutions en faveur de la réduction et la maîtrise des consommations d'eau de branchements dont elles ont la charge.

En 2015, Vendée Eau a lancé le programme "Chaque goutte compte" afin de poursuivre la mobilisation des collectivités sur ce sujet et ainsi aboutir à la mise en œuvre concrète d'actions. La méthode proposée dans ce programme vise à rendre les collectivités autonomes dans la démarche de diagnostic et de déploiement d'un plan d'actions, et à inscrire ainsi durablement la question de l'eau au cœur de la gestion des équipements publics.

Vendée Eau nous propose la signature d'une convention cadre pour l'accompagnement de notre collectivité pour la maîtrise et la réduction des consommations d'eau des branchements communaux et le suivi des consommations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'adhérer au programme "Chaque goutte compte" de Vendée Eau,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 24/10/2024
Le Maire,
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Alain THUÉ